

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2010

Aujourd'hui premier Avril deux mil dix, à dix-huit heure trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M. SUPPLISSON, Mme GUITARD, M. FONTENEAU, Mme BUTOR, M. MALET, Mme DURY, M. MENARD, M. DUVAL, M. DANIEL, M. VAILLANT, M. PRAUD, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme BABIN, Mme TICOT, Mme PERRIN, Mme RIBEIRO, Mme RENSON, M. GUILLAUME, Mme DECHAMBRE, M. BURGUNDER, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURSIN-SIROT.

Ont donné délégation de vote :

- Mme PARE à M. DOOR
- M. DEPERRIAUX à Mme JEHANNET
- M. GUILLOTEAU à M. DIGEON
- M. MIMOUN à Mme POURSIN SIROT

Excusée :

- Mme SCHWARTZ

--

Mme DUBOIS remplit les fonctions de secrétaire.

--

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DU 18 FEVRIER 2010

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 18 Février dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

Le Conseil Municipal adopte, pour 2010, les taux suivants :

Taxe d'Habitation	20,30 %
Foncier Bâti	35,22 %
Foncier Non Bâti.....	43,89 %

dont les produits, en fonction des bases d'imposition données par les Services Fiscaux, permettront une rentrée fiscale de :

⇒ Taxe d'habitation	3 890 698 €
⇒ Foncier Bâti	5 321 390 €
⇒ Foncier Non Bâti	8 778 €

soit un produit fiscal total de :..... **9 220 866 €**

Adopté à la MAJORITE par 28 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. BURGUNDER, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN).

.../...

**VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA
AU TITRE DES DEPENSES REALISEES EN 2009**

Vu le dispositif du plan de relance gouvernemental qui permet le versement en 2010 des attributions du Fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires qui s'engagent, par convention avec l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010,

Considérant que les dépenses d'investissement inscrites au budget primitif de la commune et devant être réalisées cette année ont été estimées à 7 377 740,15 €, montant supérieur à la moyenne de ses dépenses constatées au cours des années 2005, 2006, 2007 et 2008, s'établissant à 6 175 957 €,

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Montargis s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Adopté à l'UNANIMITE.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AN 269 SISE 37 RUE DOREE A MONTARGIS

Dans le cadre du projet engagé par la Ville pour la réalisation d'une percée piétonne entre la rue Dorée et la Pêcherie, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat de l'immeuble cadastré AN 269 pour 68 m², situé 37 rue Dorée à Montargis, pour 60 000 euros nets vendeur, les frais et notamment d'acte, à établir par Maître El Andaloussi, étant à la charge de la Ville.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 CONTRE (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)

ACQUISITION DE L'ALIGNEMENT AN 295p - 9 RUE RAYMOND LAFORGE A MONTARGIS

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat auprès de Monsieur de Boever, de la partie de parcelle nécessaire à son alignement, à prendre dans AN 295 pour environ 14 m², située 9 rue Raymond Laforge à Montargis, pour 850 euros nets vendeur, les frais et notamment d'acte, à établir par l'étude Bucheton - Croison - Murot, étant à la charge de la Ville.

Adopté à l'UNANIMITE.

PREEMPTION DE LA PARCELLE AP 176 RUE DU 82^{ème} R.I. A MONTARGIS

Considérant que cette parcelle, située derrière la caserne GUDIN, permettrait de créer un nouvel accès à l'intérieur de cet ensemble immobilier, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à préempter la parcelle AP 176 (185 m²) au prix de 2 000 euros mentionné dans la DIA reçue le 5 Mars dernier, et à signer l'acte d'acquisition en découlant.

Adopté à l'UNANIMITE.

**SERVICE DE TRANSPORTS EN COMMUN OCCASIONNELS ROUTIERS DE PERSONNES
AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ**

Considérant la nécessité d'intégrer dans la formule de révision des prix, deux nouveaux indices INSEE en remplacement de deux indices INSEE supprimés au cours de l'année 2009, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché conclu avec la société DARBIER, ledit avenant n°1 prenant effet au 01 janvier 2010.

Adopté à l'UNANIMITE.

**TARIFS DES STAGES SPORTIFS ORGANISES PAR LE SERVICE JEUNESSE ET SPORT
DURANT LES VACANCES SCOLAIRES DE PRINTEMPS 2010**

Ces stages ouverts aux Montargois âgés de 12 à 16 ans, fonctionneront du Mardi 06 au Vendredi 09 Avril pour le stage n°1 et du lundi 12 au vendredi 16 avril 2010 pour le stage n°2. Au programme : Bowling, plongée, sports collectifs, Tennis, Tir à l'Arc, VTT, Golf ...

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de ces stages sportifs comme suit :

- ◆ **Stage n° 1** du mardi 06 au vendredi 09 Avril 2010 : **18 €**
- ◆ **Stage n° 2** du lundi 12 au vendredi 16 Avril 2010 : **20 €**

Adopté à l'UNANIMITE.

TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT D'ETE 2010

Les Centres de Loisirs d'été maternels, primaires et préadolescents fonctionneront du Lundi 5 Juillet au Mercredi 25 Août 2010. Le Conseil Municipal fixe les tarifs comme suit :

TRANCHES	TARIF 2 JOURS	TARIF 3 JOURS	TARIF HEBDOMADAIRE
Tranche 1	12,46	18,70	31,16
Tranche 2	12,62	18,94	31,56
Tranche 3	12,86	19,30	32,16
Tranche 4	14,44	21,66	36,10
Tranche 5	14,75	22,13	36,88
Tranche 6	16,24	24,36	40,60
Tranche 7	17,64	26,46	44,10
Tranche 8	18,96	28,44	47,40
Tranche 9	19,34	29,02	48,36
Tranche 10	19,66	29,48	49,14
Tranche 11	19,86	29,78	49,64
Tranche 12	20,25	30,37	50,62
Tranche 13	20,65	30,97	51,62
Hors Montargis scolarisé	21,05	31,57	52,62
Hors Montargis non scolarisé	27,93	41,89	69,82

Lors de l'inscription, un acompte de 50 % de la prestation sera demandé aux familles qui devront fournir les coupons justificatifs des bons vacances pour bénéficier de la déduction correspondante, soit 5 € 40 par jour,

La présence simultanée de quatre enfants ou plus, sur le Centre, à une même période, entraîne la gratuité du quatrième et des suivants.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis